



Municipalité de Weedon

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Est par la présente, donné par la soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Weedon, que lors d'une séance ordinaire tenue mardi, le 3 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal au 520, 2^e avenue à Weedon, le Conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro 2024-129 intitulé :

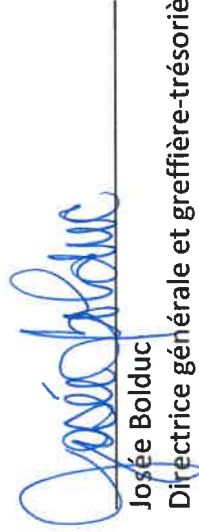
RÈGLEMENT N° 2024-129

RÈGLEMENT N°2024-129 CONCERNANT L'ÉTALEMENT DU PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION

Le règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 520, 2^e Avenue à Weedon où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Weedon, ce 5^e jour du mois de septembre 2024.


Josée Bolduc
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, certifie avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil le 5 septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour de septembre 2024


Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière